



Réf.: SCBD/ SEL/ABS/VN/Sg/79913

22 mai 2012

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### Ordre du jour annoté pour l'Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages

30 juin au 1 juillet 2012, New Delhi, Inde

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir de vous communiquer l'ordre du jour annoté ci-joint pour le troisième atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages (APA) qui se tiendra du 30 juin au 1 juillet 2012 au Centre de Convention Vigyan Bhavan de New Delhi, en Inde. Vous pouvez également consulter ledit document sur la page Web de l'atelier au : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WCBABS-03>.

Des informations additionnelles sur le lieu de déroulement de l'atelier peuvent être trouvées dans la « Note informative aux participants » préparée pour la deuxième réunion du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'APA, accessible sur cette même page Web. Les langues de travail pour l'atelier seront l'anglais, l'espagnol et le français.

Je vous prie d'agrérer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias  
Secrétaire exécutif

### Pièce jointe

Aux : Correspondants nationaux CDB, CIPN ainsi qu'aux organisations autochtones et locales  
Copie à: M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du TIRPAA



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生圧, 未来へ  
COP 10 / MOP 5

**ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR L'ACCÈS  
ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**  
**30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2012, New Delhi**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**Jour 1 : Session de l'avant-midi (10 h - 13 h)**

**1. OUVERTURE DE L'ATELIER (10 h – 10 h 30)**

M. Braulio Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, et M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, procéderont à l'ouverture de l'atelier.

**2. QUESTIONS D'ORGANISATION**

Les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international présenteront une introduction à l'atelier et aborderont la méthodologie et l'organisation des travaux.

**3. SURVOL ET ANALYSE DES INITIATIVES DE CRÉATION ET DE  
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, ET DES OUTILS CONNEXES POUR  
LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA : EXPÉRIENCES  
PRATIQUES ET QUESTIONS À DÉBATTRE (10 h 30 – 13 h)**

*Présentations du groupe*

Différents acteurs des projets/initiatives de renforcement des capacités seront invités à communiquer de l'information et à débattre de leurs expériences relatives aux activités exécutées et aux outils créés pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

De courtes présentations par les membres du groupe sur les sujets suivants ouvriront les débats :

- Les objectifs et l'envergure des projets/initiatives de création et de renforcement des capacités
- Les types d'activités de création et de renforcement des capacités visés par les projets/initiatives, et méthodes utilisées pour la conception, la prestation et le suivi de ces activités
- Façon dont ces projets/initiatives appuient la mise en œuvre du Protocole de Nagoya
- Enseignements tirés et perspectives d'avenir/prochaines étapes

Les représentants/coordinateurs des projets/initiatives suivants seront invités à participer au groupe :

- Partenariat multisectoriel PNUE FEM : Appui au développement et à la mise en œuvre des politiques d'accès et de partage des avantages en Afrique
- Partenariat multisectoriel PNUE FEM : Renforcement des capacités pour harmoniser au niveau régional les processus nationaux pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la diversité biologique en Asie
- Partenariat multisectoriel PNUE FEM : Renforcement de la mise en œuvre des régimes d'accès et de partage des avantages en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Initiative de création de capacités pour l'accès et le partage des avantages : Méthodes pour la création de capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans les régions de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

- Biodiversité International/Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture : Approches/enseignements tirés de la mise en œuvre du Traité international
- Stratos : *Deuxième édition* de l'outil de gestion de l'accès et du partage des avantages

*Pause (11 h15 – 11 h 30)*

*Débat général*

Les présentations seront suivies d'une période de questions. La première série de délibérations sera suivie d'un échange de points de vue approfondi des participants visant à repérer les lacunes et les occasions du contexte actuel de création et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Les points suivants seront abordés afin d'alimenter les débats plus approfondis :

- Les projets/initiatives présentés répondent-ils à tous les besoins de création et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole?
- Quelles sont les lacunes et les occasions méritant un examen plus approfondi? Est-ce que toutes les régions ont été abordées?
- Ces initiatives font-elles l'objet d'une coordination adéquate de la prestation des projets et des activités qui préviennent les lacunes et le dédoublement des efforts, et favorise la complémentarité?

*Pause repas (13 h – 15 h)*

*Jour 1 : Session de l'après-midi (15 h – 18 h)*

**4. DÉFINITION DES OPTIONS ET DES STRATÉGIES DE CRÉATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PROTOCOLE DE NAGOYA (15 h – 18 h)**

*Groupes de travail subsidiaires (15 h – 18 h)*

Les participants seront répartis en groupes subsidiaires. Les groupes seront invités à se pencher sur les questions suivantes afin de définir les options et les stratégies de création et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya :

- Les occasions existantes peuvent-elles être utilisées/mises à niveau afin d'appuyer davantage la mise en œuvre du Protocole de Nagoya?
- Serait-il utile de coordonner ces activités de renforcement des capacités? Le cas échéant, à quel niveau?
- Quelles méthodes et stratégies convenant à la création et au renforcement des capacités pourraient être adoptées afin de répondre efficacement aux besoins et aux priorités recensés par les Parties dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya?
- Les mesures et les services de création et de renforcement des capacités doivent-ils s'inscrire dans un cadre stratégique général? Le cas échéant, dans quel type de cadre stratégique?
- Quels enseignements peut-on tirer de l'approche adoptée par le Traité international pour la mise en œuvre du Traité international? Quelles autres approches pourraient fournir des enseignements utiles?

**Jour 2 : Session de l'avant-midi (10 h - 13 h)**

**4. DÉFINITION DES OPTIONS ET DES STRATÉGIES DE CRÉATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PROTOCOLE DE NAGOYA (suite) (10 h - 13 h)**

***Rapport à la plénière et délibérations (10 h – 13 h)***

Les groupes subsidiaires seront invités à présenter leur rapport sur les résultats de leurs délibérations à la plénière. Après avoir présenté les rapports des groupes, les participants seront invités à participer à un débat général fondé sur les résultats des groupes subsidiaires et les questions directrices du point 4.

Les conclusions de l'atelier seront communiquées au Comité intergouvernemental aux fins d'examen dans le but d'éclairer ses délibérations sur la question à la lumière des débats qui se sont déroulés pendant l'atelier.

*Pause (11 h 30 – 11 h 45)*

**5. CLÔTURE DE L'ATELIER**

L'atelier sera clos à 13 h, le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012.

-----